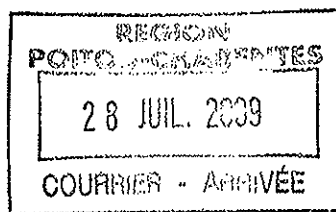


*Le Premier Ministre*

Paris, le 27 JUL. 2009

N° 4 2 0 0



*Madame la Présidente,*

*Comme je vous l'ai indiqué dans le courrier que je vous ai adressé le 8 juillet dernier, la finalisation du plan de financement du tronçon central Tours-Bordeaux de la ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique (LGV SEA) doit maintenant intervenir dans les meilleurs délais. Cette ligne et ses prolongements représentent en effet un atout considérable pour la desserte et le développement durable de toutes les régions du sud-ouest de la France, pour nos échanges avec l'Espagne et pour notre économie en général. Le chantier à lui seul, le plus important d'Europe, est porteur d'emplois et de retombées économiques importantes pour toutes les régions traversées.*

*C'est pourquoi j'ai demandé au Préfet de la région Poitou-Charentes, comme dans toutes les autres régions concernées, de saisir les collectivités territoriales appelées au financement de cette opération afin de les mettre en situation de signer dans les meilleurs délais le protocole d'intention pour la réalisation de la LGV SEA. C'est également pour essayer d'avancer au plus vite, que j'ai proposé que le Conseil régional s'engage pour les collectivités infrarégionales appelées au financement, afin que les discussions puissent se poursuivre sur ces financements au niveau local sans retarder le lancement des appels d'offre qui doit avoir lieu avant la fin juillet.*

*Vous m'avez fait part dans un courrier du 19 juillet 2009 de vos remarques sur cette méthode avec des arguments que je ne partage évidemment pas.*

*Vous proposez que les collectivités territoriales de Poitou-Charentes apportent leur participation au financement du projet par l'intermédiaire de l'établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes. Vous avez ainsi suggéré que cet établissement acquière les terrains d'assise nécessaires aux travaux de la LGV, participe à la réalisation de certains ouvrages complémentaires de la ligne nouvelle et prenne en charge les frais d'études correspondant dans le limite de 245 M€, soit le montant prévisionnel de participation attendu de toutes les collectivités de Poitou-Charentes.*

*Madame Ségolène ROYAL  
Présidente du Conseil régional de Poitou Charentes  
BP 575  
86021 POITIERS CEDEX*

*Après avoir analysé de manière approfondie cette proposition, je suis au regret de vous indiquer que celle-ci soulève des impossibilités d'ordre juridique et technique.*

*En effet, les établissements publics fonciers ne sont pas compétents pour réaliser ou faire réaliser les acquisitions foncières et les opérations immobilières et foncières en relation avec un projet de ligne à grande vitesse. Leur champ d'intervention est précisé par les articles L. 321-1 et L. 300.1 du code de l'urbanisme et ne concerne que des opérations à finalité urbaine, ce que le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de confirmer, en indiquant que la construction de ligne à grande vitesse était exclue de ce champ. Je sais que vous êtes, comme moi, particulièrement attachée au respect scrupuleux de nos textes et que ces éléments vous amèneront à réexaminer votre proposition.*

*Je vous demande donc de reconsidérer votre point de vue et de faire en sorte que la région, comme les autres collectivités locales de Poitou-Charentes, puissent apporter leur contribution à cet investissement essentiel pour leur avenir.*

*Pour ma part, dans un esprit de responsabilité et de préservation de l'intérêt général, je considère qu'il n'est pas envisageable de retarder davantage ce projet majeur pour la desserte ferroviaire du Grand Sud-Ouest de la France. C'est pourquoi j'ai demandé à Réseau ferré de France de procéder au lancement du second tour de l'appel d'offres avant la fin de ce mois. Ainsi que je vous l'ai indiqué dans mon courrier du 8 juillet dernier, en l'absence d'engagement ferme de votre part, les documents de consultation de l'appel d'offres intégreront la possibilité de reporter à une date ultérieure la réalisation de certains raccordements de façon à garantir une couverture intégrale des besoins à court terme. La programmation de ces raccordements sera conditionnée à la réunion des financements nécessaires.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.*



François FILLON